

Les archives sonores et la Phonothèque nationale

Roger Decollogne

Citer ce document / Cite this document :

Decollogne Roger. Les archives sonores et la Phonothèque nationale. In: La Gazette des archives, n°92, 1976. pp. 21-27;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1976.2479>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1976_num_92_1_2479

Fichier pdf généré le 12/05/2018

LES ARCHIVES SONORES

I. — LES ARCHIVES SONORES ET LA PHONOTHÈQUE NATIONALE

L'incomparable originalité des archives sonores

Lorsque nous fêterons en 1977 le centenaire du phonographe, nous commencerons par rendre hommage à Charles Cros qui décrivit la première machine à enregistrer et à reproduire les sons, qu'il voulait appeler « Paléophone », c'est-à-dire la voix du passé.

Ce nom évoquait à lui seul tout un programme de constitution d'archives.

C'est donc tout naturellement que l'Académie des Sciences d'Autriche fit créer à Vienne, en 1899, un service de *Phonogrammarchiv*, ou Archives phonographiques.

Un service identique fut créé à Berlin quelques années plus tard et la France vit la constitution des « Archives de la Parole » à Paris en 1911 ; nous en verrons plus loin le devenir.

Il faut observer cependant que le rôle et la diversité des archives sonores ont été jusqu'à présent assez peu mis en relief. Nous allons donc nous efforcer de définir quelques-uns des critères qui donnent aux archives sonores une incomparable originalité.

Dès le début de la civilisation, — au sens où l'on emploie habituellement ce terme, — apparaît l'écriture ; la plus ancienne qui soit parvenue jusqu'à nous, s'inscrivait sur la pierre. Or, il faut bien constater que, si l'on a pu reconstituer les lettres et les alphabets les plus archaïques, si même on a pu les traduire, on s'est trouvé dans l'incapacité de restituer l'expression orale correspondant à cette écriture, en un mot, le langage.

A l'opposé, dans les pays de civilisation non écrite, le langage et la musique ont été les seuls véhicules de l'expression humaine. Dans ce deuxième cas, avec l'évolution, certains éléments des âges les plus anciens ont pu se perdre ; et cependant, il semble que les traditions populaires soient restées plus vivantes dans les pays d'expression orale que dans ceux de civilisation écrite.

Existe-t-il une explication à ce phénomène ? Il serait sans doute simpliste de dire : « la voix, c'est la vie ». Et pourtant, si l'on regarde M^{me} Sarah Bernhardt dans un film muet du début de ce siècle, nous n'éprouvons guère d'émotion, alors que la voix de la grande artiste, enregistrée sur un support sonore de la même époque, crée en nous un écho profond. Les gestes du cinéma muet, qui sont volontairement exagérés pour se vouloir expressifs, nous font

aujourd'hui sourire, alors que les voix enregistrées de tous ceux qui connurent la célébrité nous émeuvent.

Il faut bien en déduire qu'une partie de l'âme passe dans la voix. La deuxième conséquence sera de considérer que les archives sonores ajoutent un merveilleux élément humain aux archives écrites : le son redonne vie à une expression qui, sans lui, resterait figée.

Voilà pourquoi j'ai cru devoir, en 1960, doter la Phonothèque nationale de la devise : « Monde sonore, histoire vivante ».

Dans une phonothèque encyclopédique comme la nôtre, nous avons senti, dès le début, la nécessité de connaître les différentes formes d'expression de toutes les ethnies de la terre ; l'enregistrement sonore a permis de recueillir les langages et les musiques, les rites et les mœurs des pays de tradition orale. Pour eux, en effet, point de manuscrit, point d'incunable et peu d'ouvrages anciens sur ce sujet. Certaines études ont même été publiées à partir des documents sonores antérieurement recueillis sur le terrain.

A l'opposé, dans les pays dits occidentaux, où la musique est écrite depuis plusieurs siècles, nous constatons que, si les noms des compositeurs, parce qu'ils figurent sur les partitions, sont venus jusqu'à nous, nous ne savons rien de la manière dont étaient interprétées leurs œuvres sous leur direction. C'est seulement après l'apparition de l'enregistrement sonore que les chefs d'orchestres ont pu se faire une renommée mondiale et que l'on a pu constater que, d'un chef à l'autre, l'interprétation de la même œuvre pouvait varier très sensiblement.

Toujours dans le domaine de la musique, tout le monde se plaît à reconnaître que l'enregistrement sonore est un moyen unique d'accès aux œuvres ; dans notre monde contemporain, — comme le disait si bien Darius Milhaud, — la musique a tout envahi : magasins, marchés de plein air, salles d'attente et tous moyens de transport. La foule vit dans un univers sonore, alors que « goûter la musique » était autrefois le privilège de quelques-uns.

Et c'est toujours un émerveillement pour le personnel de la Phonothèque nationale de voir avec quelle facilité de nombreux auditeurs passent de la musique populaire à la musique classique. Il est évident que cette communication entre le compositeur et le public n'aurait jamais pu s'établir, pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'assister à des concerts, par le simple intermédiaire d'une partition musicale écrite, que le lecteur aurait dû déchiffrer, pour construire par suggestion l'orchestration dans son cerveau.

Or, par une sorte de miracle, chacun peut à tout moment organiser, selon ses goûts, son propre concert. Chacun peut aussi, chez soi, installé douillettement dans son confort, découvrir la musique des peuples vivant sur les terres glacées de la région polaire, ou sous le soleil brûlant de l'équateur.

Dans le domaine de l'histoire, il est très différent d'entendre le discours d'un chef d'État, lorsqu'il s'adresse à la foule et que se manifestent « auditivement » les réactions de celle-ci, que de lire le texte de cette harangue

imprimé sur du papier. Ainsi seulement peuvent s'expliquer des enthousiasmes populaires qui, à travers l'histoire écrite, nous sembleraient incompréhensibles.

Dans le domaine de la littérature aussi, l'enregistrement sonore apporte une dimension nouvelle ; comme exemple, citons la création du livre parlé pour les aveugles, au lendemain de la Première guerre mondiale. Et quelle émotion se dégage à l'audition des œuvres qui ont été enregistrées par l'auteur lui-même !

Devant ces diverses constatations, on est bien obligé de regretter que l'invention du phonographe n'ait pas eu lieu plus tôt. Comme il serait intéressant de pouvoir écouter aujourd'hui l'enregistrement original de la série des Philippiques, ou encore les danses profanes des Hébreux devant le Veau d'or, tandis que Moïse était parti chercher la parole divine ! Imaginons un instant le reportage de la campagne d'Égypte, enregistrant l'enthousiasme de Napoléon au pied des pyramides...

Combien d'amers regrets en pensant au riche passé de l'histoire. Et pourtant, combien d'autorités politiques ou scientifiques n'ont pas cru, lors de sa création, à l'avenir du phonographe ; et des décennies se sont écoulées avant que de rares pionniers commencent à recueillir l'histoire et la vie quotidienne de leur époque.

Aujourd'hui, chacun cherche non seulement à arrêter le temps qui passe, mais encore à retrouver le temps perdu, pour laisser aux générations futures un témoignage vivant de notre siècle. Il faut espérer que tous les pays comprendront, pendant qu'il en est temps encore, qu'il est de leur devoir d'accorder une place prépondérante, dès maintenant, aux archives sonores, et demain, aux archives audio-visuelles.

La Phonothèque nationale

C'est, nous l'avons dit, en 1911, à l'imitation du *Phonogrammarchiv* de Vienne, que l'Université de Paris fonda les « Archives de la Parole ». En 1925, le Parlement français adopta une loi soumettant à l'obligation du dépôt légal les œuvres phonographiques et cinématographiques. En vue de recueillir ce dépôt, la Ville de Paris et l'Université de Paris s'associèrent pour transformer les Archives de la Parole en *Musée de la Parole et du Geste*, mais des difficultés administratives firent obstacle à l'application du dépôt légal au nouveau support culturel.

Enfin, par un décret du 8 avril 1938, fut créée à Paris une Phonothèque nationale, où devaient être « déposés les documents phonographiques de toutes catégories destinés à être conservés ». Le gouvernement instaura des liens organiques entre la Phonothèque nationale et le Musée de la Parole, d'une part, et la Bibliothèque nationale, d'autre part.

Depuis lors, même si certains amendements réglementaires sont intervenus, la mission essentielle de la Phonothèque nationale, non seulement n'a jamais été remise en cause, mais encore a été renforcée successivement par un décret du 16 octobre 1953 et par une décision rectorale du 23 mars 1963.

Ainsi donc, la Phonothèque nationale connaît plusieurs sources d'enrichissement de ses collections :

a) le dépôt légal des œuvres phonographiques s'effectuant en double exemplaire, l'un de ceux-ci est mis en réserve, et l'autre est exploité par la Phonothèque nationale pour sa communication ;

b) le Musée de la Parole ayant été rattaché à la Phonothèque nationale, celle-ci poursuit une politique d'enregistrement systématique des personnalités contemporaines, en vue d'écrire une sorte d'histoire vivante de notre temps ;

c) la Phonothèque nationale recueille ou achète des collections particulières portant sur la période antérieure à l'application du dépôt légal ;

d) la Phonothèque nationale acquiert par voie d'échange ou à titre onéreux des enregistrements à l'étranger.

A la fin de l'année 1975, les enregistrements sonores détenus par la Phonothèque nationale représentent près de 500.000 supports sonores de toute nature (disques, cylindres, bandes magnétiques et même supports divers de musique mécanique). Ces collections occupaient, au 1^{er} août 1975, très exactement 4.887 mètres linéaires de tablettes et correspondent à environ deux millions de documents.

En dehors des collections sonores proprement dites, la Phonothèque nationale possède aussi les services ci-après :

1) *Le Musée historique de l'Enregistrement et de la Reproduction sonores* : créé en 1959, il compte plus de 500 pièces, dont certaines d'une valeur inestimable. Sur ce total, 70 seulement font l'objet d'une présentation au public dans notre galerie ;

2) La Phonothèque nationale a commencé à constituer, en 1957, *une bibliothèque spécialisée* ; ce service compte aujourd'hui 1.507 volumes et reçoit régulièrement, au titre des périodiques en cours, 84 titres français et 39 titres étrangers. En outre, la bibliothèque s'est enrichie de plusieurs collections de revues phonographiques anciennes ;

3) *Le service de documentation phonographique*, créé lui aussi en 1959, et qui est articulé à la fois sur la bibliothèque et sur le musée, a rassemblé :

a) une collection très importante de catalogues de disques, dont le plus ancien est le premier catalogue Pathé édité en 1898 ;

b) des catalogues et des publicités sur les différents types de matériels de reproduction sonore ;

- c) des affiches sur l'édition phonographique, sur les artistes ayant enregistré, et sur le phonographe dans la vie courante ;
- d) des photographies d'artistes, de phonographes, de personnalités diverses, ainsi que des diapositives sur les mêmes sujets ;
- e) les films cinématographiques qui ont été tournés à la Phonothèque nationale ;
- f) de nombreuses discographies : celles que la Phonothèque nationale a pu recueillir dans diverses sources, et celles qu'elle a dû élaborer pour répondre à certaines demandes.

Mais rien ne servirait d'accumuler des trésors pour le compte de la Nation si l'on ne devait pas les mettre au service du public. Dans ce but, la gestion comporte plusieurs niveaux, que l'on retrouve dans l'organigramme ci-joint, et qui sont décrits ci-après.

A — *Services internes*

1) *Gestion administrative*

La direction et le secrétariat de la Phonothèque nationale organisent les relations publiques, traitent la correspondance, choisissent les options de l'action, préparent et exécutent le budget de l'établissement.

2) *Traitement des collections*

Les collections sonores sont inventoriées et cataloguées. La Phonothèque nationale a jugé nécessaire, dès sa création, de constituer 4 catalogues :

- un catalogue alphabétique d'auteurs et compositeurs ;
- un catalogue alphabétique d'interprètes ou exécutants ;
- un catalogue alphanumérique de marques et numéros d'édition des enregistrements sonores. Ce catalogue est un instrument de travail à l'usage exclusif du personnel de la Phonothèque nationale ;
- un catalogue méthodique par genre.

Un 5^e catalogue, qui sera un répertoire général des titres vrais ou habituels et des incipits, est actuellement en cours d'élaboration.

Deux autres catalogues, projetés depuis longtemps, n'ont pas encore pu voir le jour, faute de moyens : un catalogue de la musique par pays et un catalogue de la musique par siècle.

En outre, il est prévu d'ajouter sur chaque première fiche d'un grand compositeur, une courte indication biographique.

3) *Le laboratoire d'enregistrement et de reproduction sonores*

Depuis 1911, grâce aux Archives de la Parole, la France a disposé d'un

laboratoire d'enregistrement sonore. Mais la part de l'enregistrement est aujourd'hui relativement faible, comparée à la part de la reproduction.

J'ai déjà dit que la fragilité des disques anciens obligeait à de grandes précautions ; je dois ajouter que la mauvaise qualité des enregistrements anciens, quelquefois, ainsi que leur état d'usure, très souvent, obligent à recopier ces documents en les filtrant avant toute communication au public ou toute utilisation dans une conférence ou dans une émission de radio ou de télévision.

B — *Services en rapport avec le public*

1) *Accueil et surveillance*

Il est nécessaire d'accueillir toujours et, très souvent, de guider les visiteurs qui font des recherches. C'est une tâche très délicate, car, malgré tous nos efforts, le service du catalogage n'a jamais pu suivre le rythme des entrées et le public comprend mal que tous les documents ne soient pas immédiatement accessibles.

Ce service d'accueil débouche aussi sur l'audition des documents et la visite du musée que nous traitons ci-après.

2) *L'audition des documents*

L'audition des documents sonores peut se faire sous deux formes :

a) *audition individuelle*

— l'audition individuelle des disques microsillons se fait soit dans l'une des 4 cabines de la rue de Louvois, soit dans les cabines du Département de la musique de la Bibliothèque nationale ;

— l'audition individuelle des autres supports sonores se fait dans les deux cabines de la rue des Bernardins.

b) *auditions collectives*

Pour préserver des documents précieux dont le support est fragile, nous avons inauguré, en 1961, un cycle de conférences : nous invitons une personnalité du monde des lettres ou des arts à venir traiter à la Phonothèque nationale un sujet qui donne lieu à illustrations sonores, accompagnées même quelquefois de projections fixes, de films ou de démonstration d'instruments de musique.

3) *Le Musée historique de l'enregistrement sonore*

Le Musée historique de l'enregistrement sonore, plus brièvement appelé « Musée du Phonographe », est ouvert au public gratuitement tous les

jours ouvrables. Son emplacement actuel permet sa surveillance par le gardien affecté à la réception, mais cette solution n'est pas sans défaut.

Il ne faut pas oublier qu'à son origine, le phonographe était couramment appelé « machine parlante » : présenter un phonographe figé et muet dans une vitrine est donc une hérésie. C'est pourquoi nous organisons des visites de groupes au cours desquelles est expliquée l'histoire des différents types d'appareils, et sont mis en marche certains de ceux-ci ; en outre, un échantillon d'enregistrements historiques est donné en audition. Pour ces visites de groupes, commentées et illustrées, une redevance modique est perçue, pour compenser le prix de revient du transfert des documents originaux sur bande magnétique ; la rémunération du personnel est considérée comme une dépense entrant dans le service public.

* * *

Si je cédaï à la mode actuelle de l'auto-satisfaction, je déclarerais que la Phonothèque nationale, établissement encyclopédique, a lieu d'être satisfaite des richesses qu'elle a su accumuler.

Cependant, je ne serais pas un bon directeur si je ne souhaitais pour mon établissement une plus grande perfection. Pour atteindre à celle-ci, il nous faudrait de vastes locaux, tant pour ranger les collections que pour accueillir le public, et non seulement les auditeurs individuels, mais aussi les grandes manifestations qui sont données lors de la proclamation des Prix des différentes académies du disque.

Il faudrait un grand auditorium doté de tout le confort pour les conférences des personnalités qui nous font l'honneur de venir prendre la parole sur des sujets aussi variés que ceux que nous avons connus ces dernières années ; parmi la cinquantaine de sujets traités, retenons, pour montrer leur variété : « Les rites funéraires chez les Dogons », « Le musicien de film », « Les différents aspects de la musique chinoise », etc...

Ainsi, la Phonothèque nationale pourra être en mesure d'allier l'action culturelle à la conservation des archives sonores.

Roger DECOLLOGNE,
directeur de la Phonothèque nationale,
directeur du Musée de la Parole,
président-fondateur de la Fédération internationale
des Phonothèques.